

# Défendre les sols vivants bruxellois

## L'alliance nature et agriculture durable



Pour faire face aux crises climatique, sociale, énergétique et à la perte de biodiversité, **une réforme profonde des systèmes alimentaires vers la souveraineté alimentaire et la résilience, ainsi qu'une meilleure protection de la nature sont nécessaires**. Des engagements ont été pris à différents niveaux, du global au local, comme la loi européenne sur la restauration de la nature ou les stratégies bruxelloises Good Food et Good Soil. Malgré ce cadre, des lacunes persistent dans les textes et leur mise en œuvre, menaçant grandement ces maillons essentiels d'une ville résiliente. **Les acteurs de terrain appellent d'urgence à une meilleure protection de la nature en ville et de l'agriculture urbaine, toutes deux menacées par l'artificialisation, la pollution et la dégradation de la qualité des sols.**

Ce document rassemble les constats et réflexions des associations de protection de la nature (Natagora, CCN Vogelzang, We Are Nature, Les Ami.e.s du Chant des Cailles et le TuiniersForum des Jardiniers) et des représentants de l'agriculture urbaine bruxelloise (la FedeAU, Le Début des Haricots, l'Agroecology Lab de l'ULB et la Mission Locale de Saint-Gilles (Biotiful)), afin de poser un état des lieux et proposer des solutions concrètes.



AGROECOLOGY lab  
The ecology of food & wood



TuiniersForum des Jardiniers



Les Ami.e.s du champ des Cailles

## Résumé de nos revendications

La préservation de la nature en ville et le développement de l'agriculture urbaine (AU), telles que définies ci-dessous, ne sont pas à opposer, car elles sont toutes deux nécessaires à la ville, et peuvent être complémentaires sur certains espaces adaptés. Il est donc essentiel de ne pas les mettre en concurrence sur les dernières zones non-urbanisées, et de les concevoir dans une logique de complémentarité. Le PRAS doit jouer un rôle clé en rééquilibrant les usages du sol au profit de fonctions dites faibles, comme la nature et l'agriculture. Celles-ci ont des besoins spécifiques qui nécessitent une planification équilibrée à l'échelle régionale, qu'il faut intégrer dans des dynamiques globales de préservation de l'existant, de débétonisation et de développement de nouvelles zones naturelles et agricoles.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de :

Avant l'adoption du nouveau PRAS : Assurer une protection temporaire forte des espaces non-artificialisés existants, dédiés à l'agriculture ou non, jusqu'à l'adoption du prochain PRAS.

À partir de l'adoption du nouveau PRAS : Assurer la prise en considération et l'incorporation des revendications ci-dessous dans les orientations et les prescriptions littérales et graphiques du futur PRAS révisé, de manière à effectivement renforcer l'agriculture urbaine et la biodiversité à Bruxelles :

- Nous demandons que le prochain PRAS établisse une protection forte des espaces naturels et terres agricoles, y compris ceux qui le sont "de fait", c'est-à-dire sans affectation du sol protégeant l'occupation de fait. L'artificialisation de tous les sols non-imperméabilisés doit être l'exception et le prochain PRAS doit donc être guidé par une vision "zéro artificialisation brute", étant donné le manque d'efficacité des mécanismes de compensation. Cette vision est soutenue par une contrainte légale fortement volontariste en faveur de la rénovation et la réorganisation du bâti sans emprise au sol supplémentaire.
- La désartificialisation devient également une dynamique régionale, afin de créer de nouveaux espaces dédiés à la nature et/ou à l'AU. Des espaces prioritaires sont définis dans le prochain PRAS, notamment au niveau des quartiers populaires.
- Le renforcement des couloirs écologiques doit être intégré à tous les niveaux de l'aménagement urbain, avec notamment le maintien de zones naturelles d'une taille suffisante et d'un seul tenant. L'AU favorise et complète les connexions en offrant

des zones transitoires pour la faune et la flore.

- Un droit de préemption sur les terres agricoles, et des mécanismes de régulation du marché des terres agricoles contre la spéculation, sont mis en place et appliqués. De nouveaux périmètres de préemption sont définis à l'occasion de la mise à jour du PRAS, pour faciliter l'accès à des sols non-imperméabilisés.
- Des efforts de mise à jour des outils cartographiques (SitEx, cartes de Bruxelles Environnement, etc.) sont mis en œuvre. Ainsi, cela permet d'y intégrer de nouvelles parcelles, de disposer d'une meilleure vue d'ensemble, et d'y apporter plus de précision, notamment sur :
  - les espaces agricoles de droit et de fait,
  - les espaces naturels, avec un affinage sur le type de biotope (proportion du couvert arboré, espace ouvert, friche, perméabilité avec l'environnement direct)
- Les dispositifs légaux et réglementaires actuels, par exemple "l'ordonnance nature" du premier mars 2012, doivent être maintenus et renforcés, notamment en limitant fortement les possibilités de dérogations. Les outils cartographiques actuels deviennent incontournables et sont incorporés dans le PRAS afin d'aider à la priorisation des mesures visant à préserver les sols et la biodiversité urbaine. Les prescriptions des fonctions faibles doivent y être mieux définies et cadrées.
- La restauration du réseau hydrographique doit être poursuivie et renforcée, y compris via le PRAS. Complémentairement, la gestion intégrée des eaux de pluies doit être généralisée lors des réaménagements de l'espace public et privé. Il est par ailleurs essentiel d'analyser les possibilités de dépolluer et restaurer les sols sans les détruire, via notamment des techniques de phyto- et bioremédiation. En parallèle, l'accompagnement de la transition des pratiques agricoles conventionnelles vers le zéro pesticide doit être poursuivi et amplifié.
- À l'instar des "Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles", nous demandons la création des "Etats Généraux des Sols" comme organe consultatif sur les usages des sols dans le cadre des enquêtes publiques liées aux projets urbanistiques et aux demandes d'autorisation urbanistiques et environnementales. L'objectif est de rassembler les représentants des différentes fonctions urbaines, pouvoirs publics, ainsi que les représentants citoyens des quartiers concernés, afin de partager les préoccupations et réalités de chacun et d'émettre un avis sur les projets.

Au vu de l'urgence de renforcer la résilience environnementale, alimentaire et climatique de la ville, prendre des mesures ambitieuses pour la protection et la restauration des espaces naturels et le renforcement de l'AU doit devenir un enjeu prioritaire des politiques publiques bruxelloises.

# Introduction - définitions

---

## L'agriculture urbaine (AU)

L'agriculture urbaine telle que reprise dans ce texte désigne, d'une part, les activités de production urbaine et périurbaine sur petites surfaces, durable et de qualité, vendue en circuits-courts. Elle inclut d'autre part les projets non-productifs tels que les fermes d'animation et autres projets pédagogiques. Elle peut être professionnelle, citoyenne ou hybride. En fonction des formes qu'elle prend, l'AU produit de la nourriture saine et de qualité, favorise l'insertion, la formation et la pédagogie, la cohésion sociale, la santé et le bien-être, tout en apportant des bénéfices écologiques majeurs (biodiversité, climat, réduction des déchets). Elle produit localement et durablement, crée des emplois et contribue à la souveraineté alimentaire. Ce secteur en plein essor à Bruxelles suscite un fort intérêt des habitants. On y recense plus de 50 projets professionnels et 150 activités [1], touchant 7 % de la population en occupant seulement 0,3% du territoire, en faisant de Bruxelles la deuxième ville la plus dynamique en AU selon le Laboratoire sur l'AU de Montréal (parmi une sélection d'une dizaine de villes nord-américaines et européennes). Avec les objectifs de la Stratégie Good Food, l'AU professionnelle a le potentiel de bénéficier à 10 à 13% des Bruxellois·es d'ici 2030, à partir de 0,6% du territoire [2]. L'AU citoyenne, quant à elle, est aussi très présente avec environ 400 potagers communautaires recensés en 2018, couvrant près de 80ha. À cela s'ajoutent les jardins familiaux et les projets au sein des écoles, hôpitaux et entreprises.

## La nature en ville

La nature et la ville sont souvent opposées. Pourtant, le développement des villes est entièrement dépendant de la nature (nourriture, matériaux, air, eau, régulation thermique...) et se développe en son sein. De la même manière, la nature a pleinement sa place en milieu urbain. La ville est un écosystème fragile et complexe où coexistent des espaces naturels spontanés et aménagés, influencés par les politiques d'urbanisme et de gestion. À Bruxelles, une grande diversité d'espaces verts existe : parcs, bois et forêts, friches, jardins, anciens sites agricoles ou industriels, certains protégés, d'autres non. Ces lieux abritent une biodiversité variable selon leur gestion et leur usage, et forment un maillage écologique essentiel à la circulation des espèces. Tout comme les espaces dédiés à l'AU, ils participent de manière cruciale à la résilience globale d'une zone urbaine (notamment dans le contexte des changements climatiques), et apportent des nombreux bienfaits : bien-être individuel et collectif, impact positif sur la santé, régulation des cycles naturels, soutien à la faune et la flore locale,....

# Maillons essentiels d'une ville résiliente...

---

**... quand l'AU et la nature urbaine contribuent à préserver et à restaurer les cycles naturels, tout en nourrissant les liens sociaux.**

L'AU et la protection de la nature en ville permettent le maintien et la restauration des sols et contribuent à la préservation de la biodiversité et de certains milieux (gestion de berges, préservation de zones ouvertes, etc.), notamment à travers le renforcement du réseau écologique. Elles rendent ainsi plus résilientes les activités humaines dépendantes de la qualité des sols, fondamentale pour notre environnement, notre économie et notre société.

La végétation, qu'elle soit spontanée ou cultivée (sans intrants chimiques de synthèse), joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau en favorisant son absorption, son infiltration dans les sols et son évapotranspiration, créant ainsi des îlots de fraîcheur en ville essentiels à la santé humaine. À l'échelle des bassins versants, le maintien de sols perméables de qualité, via l'AU et les zones naturelles, permet la recharge des nappes, la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité des eaux.

L'AU et la nature en ville offrent un fort potentiel éducatif, en reconnectant les citoyens aux cycles naturels, aux systèmes alimentaires et au vivant. Elles favorisent l'apprentissage, la cohésion sociale et l'inclusion, notamment à travers des projets pédagogiques ou sociaux. L'important succès des formations, bénévolats, visites, activités de sensibilisation, chantiers participatifs et événements festifs témoignent de l'importance de l'intérêt citoyen pour la nature et l'AU. Ces pratiques valorisent aussi le patrimoine culturel et les savoir-faire locaux (horticulture, apiculture, etc.), tout en intégrant des traditions issues de la diversité culturelle. Elles créent des liens symboliques entre habitants et paysages. La patrimonialisation – lorsqu'elle évolue avec les connaissances scientifiques pour accompagner des dynamiques comme le réensauvagement ou l'agriculture durable – permet de préserver ces pratiques et paysages sans les figer.

# Quand l'une rend service à l'autre : dynamiques de réciprocité...

---

L'AU et les habitats "naturels" contribuent de façon **complémentaire** au cycle de vie des espèces animales et végétales (abris, sources d'alimentation, chaînes trophiques etc.), spécialement quand elles sont géographiquement proches ou contiguës.

La façon dont nous produisons notre nourriture a un impact majeur sur l'environnement. L'AU, telle que développée à Bruxelles, adopte des pratiques durables respectueuses des cycles naturels et biologiques. Ces pratiques améliorent la qualité des sols et de l'eau, favorisent la biodiversité (faune et flore locales) et la gestion écologique d'espaces ouverts, et créent des zones relais écologiques dans un environnement urbain souvent minéralisé. L'agroécologie, approche globale et scientifique, en est une forme exemplaire, combinant durabilité environnementale, inclusion sociale et viabilité économique. Réciproquement, les espaces naturels en ville contribuent directement au bon déploiement de l'AU, qui s'appuie sur l'action conjointe d'un sol vivant, de la végétation alentour, de la faune, de l'eau et de l'air non pollués pour produire sainement. En retour, cette agriculture bénéficie à l'environnement et renforce ses équilibres naturels.

# Menaces pesant sur l'AU et la nature en ville

---

De nombreuses menaces environnementales pèsent sur l'agriculture et la nature, comme le changement climatique, le déclin dramatique de la biodiversité ou la pollution. Ne se voulant pas exhaustif, ce document se concentre sur celles liées à l'affectation et à l'état des sols et de l'eau, considérées comme centrales.

## Menaces liées à l'affectation des sols

La nature en ville et l'AU sont les premières victimes de l'artificialisation des sols. La préservation d'une nature vivante et fonctionnelle en ville nécessite des espaces naturels de taille suffisante, connectés et diversifiés (forêts, zones humides, espaces ouverts). Ces zones servent d'habitats réservoirs de biodiversité, mais subissent une forte pression de l'urbanisation. Malgré les objectifs annoncés dans les plans de la Région [3], la surface artificialisée à Bruxelles continue de croître, alors que plus de la moitié des sols sont imperméables [4]. De plus, sans la Forêt de Soignes, seuls 16 % du territoire régional sont repris en zones vertes et agricoles au PRAS [5]. Face à ce constat, protéger les sols pour préserver la biodiversité et soutenir l'AU devient urgent.

Le **PRAS** est l'outil principal de planification du territoire à Bruxelles, mais s'il protège certains espaces verts, il a aussi permis **l'imperméabilisation** de plus de la moitié (53%) du territoire. Des modifications successives ont transformé des zones naturelles en zones à bâtir, fragilisant ainsi nature et AU. En outre, le PRAS ne prend pas suffisamment en compte les cycles naturels et leurs effets (inondations, îlots de chaleur, corridors écologiques), ni les **besoins spécifiques** de l'AU (décalage entre les zones agricoles de droit et de fait, limitant la pérennité des projets). À Bruxelles, les fonctions dites "faibles" (nature, AU, logements abordables, services locaux) sont en **concurrence** avec les fonctions "fortes" jugées plus rapidement rentables (immobilier, luxe, tertiaire). Cette pression du marché crée une compétition entre usages d'intérêt public, notamment entre l'AU et la nature. La bétonisation massive et la sur-densification continuent, **faute de réflexion alternative sur la manière de répondre aux besoins de la ville sans construire sur la nature**. Les résultats de l'analyse de la Situation Existante (SitEx) dans le cadre de la révision du PRAS, confirment ces constats. Ce modèle aggrave la crise écologique, sans résoudre les besoins sociaux, et nuit à la santé et au bien-être des citadins, surtout des plus vulnérables.

## Menaces liées à l'état des sols et de l'eau

À Bruxelles, les sols sont confrontés à de nombreuses menaces environnementales majeures, détériorant également les cycles de l'eau. Cinq d'entre elles sont particulièrement critiques : l'**imperméabilisation** et ses conséquences (perte d'habitats et de surfaces cultivables, inondations, îlots de chaleur), l'**érosion**, la **compaction**, qui entraînent la **perte de matière organique et de biodiversité du sol** et enfin la **pollution** (nitrates, métaux lourds, hydrocarbures, PFAS, etc.). Ces dégradations affectent gravement la capacité des sols à remplir leurs fonctions écologiques essentielles. De plus, même sans constructions, l'artificialisation continue de dégrader les sols agricoles et forestiers. En parallèle, l'urbanisation rapide a impliqué la création d'un **système unitaire d'égouts** qui mêle eaux usées et eaux claires, augmentant significativement les risques **d'inondations** et de **surverses** dans le réseau hydrographique en cas d'épisodes pluvieux importants. Ce système amplifie également les problèmes en période de **sécheresse**, le réseau hydrographique étant privé des eaux pluviales déjà rares et pourtant nécessaires pour garantir un état chimique et biologique satisfaisant. Certaines mesures régionales existent pour améliorer l'état des sols et de l'eau à Bruxelles, mais elles ne sont ni suffisantes ni suffisamment contraignantes.

# Face à ces constats, que faire ?

---

**Panel de solutions concrètes pour préserver et déployer la nature en ville et l'agriculture urbaine**

## Aménagement du territoire

### • **Protection de l'existant et arrêt de l'artificialisation des sols**

L'urbanisation croissante à Bruxelles menace les obligations environnementales de la Région, notamment la protection de 25 % du territoire pour la biodiversité et la résilience climatique [6]. La poursuite de l'artificialisation des sols va à l'encontre des engagements pris par la Région dans le cadre de l'Accord de Paris et de la Loi climat européenne, en particulier le maintien et l'augmentation de son puits de carbone, et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Or, la Région manque d'outils pour mesurer ce puits et définir une stratégie d'adaptation au changement climatique fondée sur la nature.

Il est donc essentiel de protéger les espaces verts existants ainsi que les activités agricoles localisées sur des terrains actuellement "à bâtir", et de prioriser l'urbanisation sur des sols déjà imperméabilisés. La rénovation et la réorganisation du bâti sans emprise au sol supplémentaire doivent devenir la priorité et primer sur les nouvelles constructions. Bruxelles doit ainsi se diriger vers une « zéro artificialisation brute » plutôt que « nette ». En effet, les mécanismes de compensation ne compensent pas les pertes écologiques, ni en quantité ni en qualité, et ne peuvent dès lors pas servir de justification pour de nouvelles constructions sur les sols vivants.

Face à la pression foncière, il faut clairement identifier les zones à réaffecter et celles à préserver, ainsi que garantir la protection à long terme des espaces naturels et agricoles d'ores et déjà inscrits dans le PRAS. Les espaces naturels et terres agricoles de fait, y compris celles cultivées par des projets citoyens, doivent être reconnues comme zones vertes et terres agricoles de droit lors de la révision du PRAS. En effet, l'AU est jusqu'à présent très souvent installée en zones constructibles comme de nombreux sites présentant un important intérêt biologique. Un recensement précis et des prescriptions adaptées dans le PRAS sont nécessaires pour protéger et valoriser ces espaces. Il faut également garantir la transmission des fermes conventionnelles bruxelloises vers des agriculteur.ice.s aux pratiques plus agroécologiques.

- **Désartificialisation et redéploiement de la pleine terre**

Afin de mener une politique de résilience face au dérèglement climatique, la Région doit s'équiper d'une stratégie de débétonnisation et de revégétalisation des zones denses en manque d'espaces verts. La création de nouveaux espaces de pleine terre naturels ou agricoles permettra de diminuer la pression sur les espaces existants et de générer de nouvelles dynamiques urbaines favorables. Des outils (cartographiques, notamment) permettent déjà d'identifier les espaces prioritaires pour des actions de renaturation et d'AU, à condition d'affiner les analyses et de prendre en compte les risques de sols pollués. Cette stratégie doit notamment être coulée dans le prochain PRAS qui devra intégrer la nouvelle donne climatique.

- **Travailler sur les connexions**

Pour favoriser la biodiversité et la résilience écologique, il est essentiel de maintenir les couloirs écologiques, souvent insuffisamment protégés. Les connexions végétales doivent être intégrées à tous les niveaux de l'aménagement urbain, via la débétonnisation, la limitation des constructions, et la végétalisation. Des zones naturelles protégées, d'une taille suffisante et d'un seul tenant, sans perturbation humaine, restent indispensables comme réservoirs de biodiversité. L'AU peut compléter les connexions en offrant des zones transitoires pour la faune, et bénéficier de la présence d'une riche biodiversité à proximité.

- **Des outils juridiques adaptés et contraignants**

Le renforcement et le perfectionnement des dispositifs légaux et réglementaires de protection des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité et du réseau hydrographique est une priorité. Les instruments juridiques actuels doivent être étendus et renforcés pour garantir une protection effective de la nature et de l'AU à Bruxelles, notamment en réduisant très fortement les possibilités de déroger aux règles de protection, en affinant les objectifs planologiques, et en leur donnant force contraignante (par exemple sur la qualité de l'eau, la préservation des sols et du puit de carbone régional, le développement de l'AU, la protection des espèces, etc.).

Il est nécessaire d'intégrer de façon contraignante les outils cartographiques environnementaux dans la planification territoriale. Le PRAS reste dominé par les fonctions fortes de la ville, et le caractère protecteur de ses prescriptions pour les fonctions faibles n'est pas suffisant. Sa révision est essentielle et doit garantir durablement la protection des espaces naturels et agricoles, définir les usages autorisés, et identifier les zones à renaturer. Une application rigoureuse du CoBAT est aussi indispensable pour évaluer les impacts environnementaux du PRAS.

Enfin, la mise en place d'un droit de préemption sur les terres agricoles et de mécanismes de régulation du marché des terres agricoles (notamment contre la spéculation) est primordiale pour la protection des terres agricoles.

- **Une meilleure cartographie**

Afin de ne pas mettre l'AU et la nature en concurrence sur l'utilisation des espaces de pleine terre, des efforts de cartographie doivent être menés pour avoir une meilleure vue d'ensemble au niveau régional - au travers du PRAS - mais également en affinant la vision aux niveaux communaux et locaux.

Ainsi, des études complémentaires doivent être menées, avec des mises à jour régulières, pour cartographier plus finement les terres agricoles (de droit et de fait) en ce compris les jardins familiaux, potagers collectifs, ainsi que les espaces verts publics et les sites à préserver pour leur valeur biologique tels que friches, bois, zones humides, etc.

Ces informations permettront de prioriser le maintien ou le changement de certains statuts, ou encore de développer des seuils, quotas ou mesures de gestion.

## Restauration des sols et du réseau hydrographique

La restauration du réseau hydrographique, prévue dans le Plan de Gestion de l'Eau (PGE), doit être poursuivie et renforcée, notamment par la restauration de lits majeurs de cours d'eau et la préservation des zones humides.

La gestion intégrée des eaux de pluies, également promue par le PGE, est une mesure pertinente de valorisation et d'utilisation des ressources hydriques, tout en atténuant les risques d'inondation. Ce principe doit être généralisé lors des réaménagements d'espaces ou voiries, avec une attention particulière portée à la déminéralisation, à la végétalisation et l'utilisation d'essences indigènes.

Il est par ailleurs essentiel d'analyser les possibilités de dépolluer et restaurer les sols en évitant les actions destructrices. Pour se faire, davantage de recherches sur les techniques phyto- et bioremédiation sont nécessaires, afin de concrétiser leur mise en œuvre.

Enfin, l'accompagnement des agriculteurs conventionnels dans la transition vers des pratiques sans intrants chimiques (dans le cadre de l'ordonnance « zéro pesticides) est également une étape clé pour l'amélioration de la santé humaine et de la qualité de l'eau et des sols.

# Concertation de la société civile dans les politiques régionales

Pour contribuer à concrétiser les ambitions régionales de protection des sols vivants, d'amélioration de leurs qualité et santé, d'arrêt de l'artificialisation des sols (établies notamment dans le PRAS, le PGE, le PACE, la stratégie GoodSoil), d'augmentation de la production agricole régionale de qualité (prévue notamment dans la stratégie GoodFood), il est proposé de créer, à l'instar des "états généraux de l'eau à Bruxelles", créer "les états généraux des sols".

La région de Bruxelles-Capitale ne dispose en effet à ce jour d'aucun organe dédié à la protection de cette ressource vitale, rare, et non renouvelable, et à la facilitation de ses usages durables. Il est important d'y remédier.

Ces états généraux auraient pour missions principales :

- de contribuer activement à la protection des terres non-artificialisées ou renaturées,
- de clarifier ou faciliter la détermination de l'usage de ces terres,
- de favoriser un dialogue constructif et adapté à chaque situation,
- de produire des avis prenant en compte les potentiels écologiques et agricoles de chaque site,
- le cas échéant de proposer, à propos d'un site donné, un arbitrage entre les fonctions de protection de la nature, d'AU, de sensibilisation...
- d'éclairer la prise de décision en remettant ces avis en amont des décisions de modification d'usage des terres non-artificialisées.

Il devrait être composé :

- de représentant-es permanents des secteurs a) de la protection de la nature b) et de l'AU,
- de représentant-e-s projet par projet c) des riverains proches du terrain en question et d) des pouvoirs (para)publics concernés par le projet foncier en question.

Un financement dédié sera nécessaire pour garantir son bon fonctionnement et sa pérennité.

## Références

---

- [1] Activités de production, pépinières, transformation et restauration directe, recherche et développement, formation professionnelle, éducation et sensibilisation, aménagement d'espaces nourriciers, accompagnement, et insertion sociale et professionnelle.
- [2] <https://www.fedeau.be/oeuvrer-pour-lau-professionnelle-analyse-des-impacts-et-besoins-de-lau-pro-a-bruxelles/>
- [3] Plan Régional d'Affectation du Sol, Plan de Gestion de l'Eau, Plan Air-Climat-Energie, mais aussi stratégies Good Food et Good Soil.
- [4] <https://environnement.brussels/pro/outils-et-donnees/cartes/carte-des-surfaces-impermeables-de-la-region-de-bruxelles-capitale>
- [5] [https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-56v5\\_FR\\_0.pdf](https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-56v5_FR_0.pdf)
- [6] [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L\\_202401991](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401991)